



Mars 2022.

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

POUVOIR D'ACHAT : IL EST URGENT D'AUGMENTER LES TRAITEMENTS ET LES SALAIRES

Après une inflation 2021 sans précédent, il est clairement acté aujourd'hui que l'inflation 2022, présentée en début d'année comme conjoncturelle, sera en réalité structurelle.

En résumé, elle sera forte et constante.

Bien entendu, l'inadmissible guerre menée par la Russie contre l'Ukraine entraînera des conséquences économiques lourdes sur les prix de l'énergie, de l'alimentaire, etc. y compris en France.

Cette situation internationale ne doit pas nous faire oublier l'incapacité du Gouvernement de répondre depuis des mois à une augmentation incessante des coûts de l'énergie, des carburants, des loyers et des produits alimentaires notamment.

Les prix des carburants continuent de flamber, et le gasoil est passé au-dessus de la barre des 2 € le litre.

Cette hausse, sans limite apparente, ne peut pas se poursuivre sans une hausse forte des traitements et salaires. Alors que le Gouvernement a annoncé la mise en place au 1er avril et pour 4 mois, d'une remise de 15 centimes/litre de carburant, **FO Fonction Publique** rappelle que ces mesures, en apparences positives, ne peuvent masquer la réalité et ne peuvent en rien remplacer des mesures générales.

Le point d'indice, gelé totalement ou partiellement depuis l'an 2000, entraîne une perte de 22 % de pouvoir d'achat. Les grilles indiciaires, sans cesse rattrapées par la hausse du SMIC, se tassent inexorablement.

Aujourd'hui, un agent en catégorie C ou en catégorie B démarre sa carrière au SMIC.

La catégorie A n'est pas épargnée, démarrant seulement 14 % au-dessus du SMIC. Qui peut parler d'attractivité des carrières ? Qui peut vanter le déroulement de carrière ?

Personne évidemment.

Pourtant, depuis des mois, pas une journée ne se passe sans que le dévouement et l'engagement des fonctionnaires et agents publics ne soient loués et plébiscités.

Le tout dans des conditions de travail de plus en plus difficiles en raison du manque d'effectifs, des réorganisations incessantes et du manque de moyens financiers.

La reconnaissance et les congratulations des employeurs ne suffisent pas. C'est pourquoi, **FO Fonction Publique** poursuit inlassablement sa revendication d'une ouverture immédiate de négociation salariale pour revaloriser le point d'indice et pour améliorer la grille indiciaire.

FO S'OPPOSE À TOUTE RÉFORME CONDUISANT À RECULER L'ÂGE DE LA RETRAITE

Avec la campagne présidentielle, revient la question de la réforme des retraites et de l'âge de départ : plusieurs candidats, dont l'actuel Président, proposent de reculer à 65 ans l'âge légal de départ en retraite. **FO** considère que cela est inacceptable pour plusieurs raisons :

1°) Parce que cela revient à transformer l'élection présidentielle en pseudo référendum sur ce sujet quand on sait que les motivations du vote pour tel ou tel candidat ou candidate sont diverses, et n'ont que peu à voir avec le sujet en question, ne serait-ce que parce que la grande majorité des électeurs ne se sent pas concernée. Ainsi le fait que le projet de système universel par points ait figuré dans le projet de candidat élu en 2017 ne valait pas approbation : la majorité de la population concernée s'y est montrée opposée.

2°) Parce que le recul de l'âge de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions alors que le seul effet des réformes passées (recul à 62 ans + durée de cotisation à 43 ans + désindexation des pensions des salaires) conduira à horizon 2070 à une baisse de 2 points de PIB du niveau global des pensions.

Annoncer une pension minimum à 1000/mois pour une carrière complète, à taux plein au SMIC, ne constitue en rien un progrès par rapport à la situation actuelle puisque c'est déjà le cas. Au demeurant, vivre avec 1100 € net mensuels ne suffit pas pour vivre dignement.

FO réitère que ce qu'il faut, aujourd'hui, c'est assurer la possibilité pour tout un chacun, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein et améliorer la rémunération du travail.

A ce titre, **FO** revendique en particulier que soient revalorisés les emplois confinés aux bas salaires, à temps partiel contraint et en contrats précaires, que subissent plus souvent les femmes et qui empêchent de bénéficier d'une retraite décente.

Annoncer le recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme d'aveu d'impuissance à améliorer la qualité de l'emploi pour toutes et tous.

■ **FO** s'est opposée au système universel de retraite par points qui n'avait d'autre finalité que de contraindre au fil du temps à devoir reculer l'âge effectif de la retraite avec le système d'âge pivot.

■ **FO** s'oppose et s'opposera à toute autre réforme conduisant à dégrader les droits à la retraite et à reculer l'âge pour en bénéficier

